



**INFOS PRATIQUES**

## ACCÈS AU PARC DU HAUT-GESVRES : LES PARKINGS À PRIVILÉGIER

Mis en ligne le 14 mai 2021

Le parc du Haut-Gesvres est victime de son succès : les places de stationnement aux abords immédiats du château sont régulièrement occupées. Or, il existe d'autres parkings en amont qui sont à privilégier quand c'est possible pour laisser les stationnements de proximité aux personnes ayant des problèmes de mobilité. Cela permet également de limiter la circulation sur l'allée cavalière d'accès au château (voirie partagée avec les piétons et vélos). Merci de votre compréhension.

Ci-dessous un plan indiquant les parkings à privilégier (en bleu et vert), situés à environ 250 m à pied du parc.



☰ [RETOUR À LA LISTE](#)



#### Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie  
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

📞 [CONTACTEZ-NOUS](#)

#### Horaires :

##### Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

##### Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV. Prise de RDV au 02 40 16 72 36. Accueil téléphonique fermé le vendredi après-midi

##### Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.